

Cercle Concorde : le plus célèbre fugitif corse sort du silence et reste en cavale

Par *Luc LEROUX*

Créé le 03/12/2011 16:34

Il est en cavale depuis quatre ans. Évanoué en novembre 2007, à quelques heures d'un coup de filet policier. Paul Lantiéri, 48 ans, vient de réagir au réquisitoire du procureur de la République de Marseille qui réclame son renvoi en correctionnelle, aux côtés de seize autres personnes, pour son rôle pivot dans la gestion du Cercle Concorde, un cercle de jeux parisien, objet de convoitises et de rivalités violentes entre clans corses, support à des opérations de blanchiment.

Ses avocats adressent aux magistrats marseillais et aux avocats de quelques mis en examen, une longue lettre de 26 pages, véritable pladoyer pour l'innocence de ce gérant d'une discothèque bonifacienne, l'Amnesia - "*la plus grande discothèque plein air d'Europe*" - détruite le 15 avril 2000 dans un attentat. Il tenait aussi le restaurant "La Rotonde" à Aix-en-Provence, associé à François Rouge, un banquier genevois. "*Paul Lantiéri veut, et a toujours voulu, s'expliquer et répondre de ses actes devant la justice française. S'il ne l'a pas fait, c'est en raison du traumatisme qu'il a subi*", lit-on dans cette missive.

Traumatisme consécutif à son éviction du Cercle Concorde par l'ancien patron, Edmond Raffalli, aidé par "*deux affreux*", Jacques Buttafoghi et Jean-François Federici. Le premier a été assassiné en Corse en novembre 2009. Ses avocats démentent tout lien entre Paul Lantiéri et quelques figures du grand banditisme marseillais. "*Aucune relation professionnelle avec Roland Cassone*", tranchent-ils. Le présumé parrain marseillais était pourtant présent, le 4 mai 2007, à une réunion entre nouveaux et anciens "patrons" du cercle. Le procureur souligne la présence taiseuse mais lourde de Roland Cassone, acquis à Paul Lantiéri. Le fuyard conteste tout aussi vivement l'origine frauduleuse des sommes qu'il a investies dans la Rotonde (2,2 millions d'euros via un de ses comptes à Nassau) ou dans le Cercle Concorde.

Dans leur courrier, les avocats considèrent que l'origine frauduleuse des fonds retenue par le procureur ne repose sur aucun fondement. Pour justifier ainsi "le prêt" d'environ 500 000 € accordé par Dominique Venturi, les avocats assurent que cette somme - au cheminement bancaire tortueux - proviendrait d'une très vieille commission versée à Dominique Venturi par Spie-Batignolles pour son rôle d'intermédiaire dans la construction d'un barrage au Venezuela. "*Les fonds investis par Paul Lantiéri (dans toutes ses sociétés) ont une origine licite*", concluent les avocats.

Un mois après le réquisitoire, cette lettre en forme de réplique présage-t-elle d'une prochaine reddition du Bonifacien ? Le procès doit se tenir en 2012 à Marseille.

[Photos / vidéos](#)

Auteur : Photo Archives La Provence

Légende : Le Cercle Concorde était une corne d'abondance pour ses investisseurs officiels ou souterrains.

Visuel 1: